

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision de l'Institut national du cancer en date du 28 avril 2015 portant labellisation d'un intergroupe coopérateur

NOR : AFSX1530498S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu le plan Cancer 2009-2013;

Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer » publié sur le site Internet de l'INCa;

Vu l'addendum à l'appel à candidatures publié sur le site Internet de l'INCa;

Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par l'Association française d'urologie (AFU), association loi 1901 dont le siège est situé au 11, rue Viète, 75017 Paris, en qualité de mandataire de l'intergroupe coopérateur francophone en onco-urologie intitulé « ICFuro »;

Vu l'avis du comité consultatif d'experts,

Décide:

Article 1^{er}

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer », l'intergroupe coopérateur intitulé « ICFuro », constitué des membres suivants :

- Unicancer;
- Association française d'urologie (AFU);
- Groupement d'étude des tumeurs uro-génitales (GETUG);
- Société française de radiothérapie oncologique (SFRO);
- Société française de pathologie (SFP);
- Société française de radiologie (SFR) - Société d'imagerie génito-urinaire (SIGU);
- Société française de biologie clinique (SFBC);
- Société française de médecine nucléaire (SFMN);
- France Cancer incidence et mortalité (FRANCIM);
- Centre de recherche sur les pathologies prostatiques et urologiques (CEREPP);
- Association pour la recherche sur les tumeurs de la prostate (ARTP);
- Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG);
- Association pour la recherche sur les tumeurs du rein (ARTuR);
- Société française de pharmacie clinique (SFPC),

est labellisé par l'INCa.

Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de deux ans courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

La décision de labellisation sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 28 avril 2015, en deux exemplaires.

La présidente,
A. BUZYN